

ART. 1 CONCOURS ET OBJECTIFS FIXÉS

Le Swiss Spirits Award (SSA) est un concours professionnel organisé en Suisse qui évalue les spiritueux helvètes. Le SSA a pour objectif d'attester du niveau de qualité actuel des spiritueux suisses, de les distinguer et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Il s'agit également de promouvoir la renommée, l'image de marque, mais aussi la commercialisation des spiritueux suisses. L'objectif de ce concours est la promotion optimale de la commercialisation et de la qualité des produits inscrits. Une évaluation indépendante, neutre et experte des spiritueux par un jury international garantit le sérieux et le professionnalisme du concours. Ainsi, les médailles remises par le SSA, les spiritueux primés et leurs producteurs bénéficient d'une reconnaissance de haut niveau.

ART. 2 RESPONSABILITÉS ET STRUCTURES

Le SSA est un concours organisé par le magazine européen du vin VINUM. En tant que détenteur des droits d'auteur et de marque, le magazine est responsable de l'organisation et de la tenue de l'ensemble du projet, ainsi que de la mise à disposition de l'infrastructure et du personnel. Le concours est un projet de «Best of Swissness».

ART. 3 JURY ET SYSTÈME D'ÉVALUATION

3.1. Jury

Le jury est composé de dégustateurs formés et il est dirigé par un expert de la Haute Ecole de Changins. Les producteurs qui participent au concours ne peuvent faire partie du jury. Les membres du jury élaborent un résultat de groupe selon un schéma reconnu à l'international pour chaque produit soumis au concours.

3.2 Système d'évaluation

Les produits reçus sont notés selon une échelle à 100 points. Les participants reçoivent une notation argumentée pour chaque produit envoyé. Les distinctions sont remises selon les critères suivants:

90 – 100 points Médaille d'or: produit exceptionnel
81* – 89 points Médaille d'argent: très bon produit

(*sous réserve de ne pas dépasser un total de 30% de médailles)

ART. 4 ADMISSIBILITÉ ET DISTINCTIONS

4.1. Admissibilité

Seuls sont admissibles les spiritueux suisses respectant les dispositions de la législation suisse sur les denrées alimentaires, et en particulier l'ordonnance sur les boissons (SR 817.022.12), ainsi que les dispositions sur le Swissness entrées en vigueur le 01.01.2017.

Tous les produits doivent uniquement être remis sous le nom d'origine de leur producteur. Il convient de respecter les prescriptions sur la désignation des spiritueux. La désignation sur la bouteille doit correspondre aux données indiquées sur le formulaire d'inscription (également en ligne). La traçabilité et l'«authenticité» des échantillons reçus doivent être garanties sur le marché également après le concours.

Les participants doivent déclarer le passage en barrique, la monovariétalité, la bioconformité, le fruit sauvage et éventuellement le millésime.

4.2 Catégories

Des distinctions sont attribuées dans les 12 catégories suivantes:

- Catégorie 1: Kirsch
- Catégorie 2: Boissons spiritueuses d'origine viticole (Brandy, marc, grappa, lie, EDV de raisin secs)
- Catégorie 3: EDV de fruits à noyaux - sauf kirsch (abricots, pêches, prunes, pruneaux, mirabelles, etc.)
- Catégorie 4: EDV de fruits à pépins (pommes, poires, coings, EDV de cidre ou de poiré)
- Catégorie 5: EDV de baies et de fruits à coque (framboises, fraises, sureau, etc., noix, noisettes, etc.)
- Catégorie 6: Whisky et distillats de céréales (EDV de bière)
- Catégorie 7: Gin et genièvre
- Catégorie 8: Absinthe
- Catégorie 9: Liqueurs
- Catégorie 10: Liqueurs « vieille »
- Catégorie 11: Bitter, vermouths, vins mutés et aromatisés, EDV d'herbes (génépi) et racines (gentiane)
- Catégorie 12: Autres spiritueux (vodka, anis, aquavit, rhum, EDV de betteraves, légumes, miel etc.)

Tous les vainqueurs de catégorie doivent obligatoirement avoir obtenu une note d'au moins 90 points.

4.3. Prix spéciaux et distinctions spéciales

- **Swiss Spirit Master 2019:** producteur ayant obtenu la meilleure note moyenne avec ses 3 meilleurs échantillons médaillés d'or (voir point 3.2.) dans 3 catégories différentes. Ces trois prix spéciaux sont attribués sous réserve d'obtention d'une médaille d'or.
- **Swiss Spirit 2019:** spiritueux de l'année avec la meilleure note
- **Le coup de cœur des barkeeper:** spiritueux préféré des barkeeper

Par ailleurs, les distinctions spéciales sont attribuées aux produits suivants :

- Meilleure EDV de **fruits sauvages** 2019 (meilleure note de toutes les EDV de fruits sauvages)
- Meilleures EDV **monovariétale** 2019 (meilleure note de toutes les EDV monovariétales)
- Meilleure EDV « **bio** » 2019 (meilleure note de toutes les EDV « bio »)

Les prix spéciaux et les distinctions spéciales sont attribuées sous réserve d'obtention d'une médaille d'or.

4.4 Diplômes et vignettes

Diplôme: tous les producteurs ayant obtenu une médaille (selon l'art. 3.2) reçoivent un diplôme.

Chaque produit primé a droit à une vignette adhésive que le producteur peut coller sur les bouteilles - selon la quantité primée. 90 à 100 points donnent droit à une vignette dorée, 81* à 89 points à une vignette argentée. Il est interdit de modifier de son propre chef les vignettes ou le logo du SSA, ou de les intégrer à l'étiquette de la bouteille.

ART. 5 INSCRIPTION

5.1 Conditions

Les participants remplissent le formulaire d'inscription et confirment par leur signature qu'ils acceptent le règlement. Les inscriptions sont obligatoires. Le formulaire doit être rempli dans son intégralité.

Après l'inscription, chaque spiritueux reçoit un numéro d'identification qu'il conserve jusqu'à la fin du concours. Les inscriptions sont contraignantes.

Pour la dégustation, **trois** bouteilles d'au moins 50 cl ou une quantité équivalente dans des bouteilles originales plus ou moins grandes sont exigées. La propriété des bouteilles et de leur contenu passe au SSA.

En s'inscrivant, le producteur garantit que les données fournies sur les différents spiritueux correspondent à la réalité et il est responsable de leur exactitude.

Après l'annonce des résultats, au moins 50 litres prêts à la consommation correspondant aux échantillons envoyés doivent être disponibles dans le commerce ou chez le participant.

Pour les eaux-de-vie de fruits sauvages, de baies ou de variétés spéciales, la quantité minimale est de 20 litres.

5.2 Délai d'inscription

VINUM doit recevoir le formulaire d'inscription avant le **28 janvier 2019 (clôture des inscriptions)**.

Adresse et Email	Intervinum AG «Swiss Spirits Award 2018» Thurgauerstrasse 66 CH-8050 Zürich
------------------	--

Web	www.spiritsaward.ch
E-mail	spiritsaward@vinum.ch

Le formulaire d'inscription sert de base à la facturation. Attendez la réception de la facture pour effectuer le virement sur le compte bancaire indiqué, en précisant le numéro de facture.

[Formulaire d'inscription en ligne](#)

5.3 Point de livraison des échantillons

Les échantillons doivent être livrés avant le **4 février 2019**, à l'adresse suivante (joindre une copie de l'inscription au colis):

Adresse postale pour les échantillons	Haute école de CHANGINS «Swiss Spirits Award 2019» Route de Duillier 50 1260 Nyon
---------------------------------------	--

5.4 Frais de participation

Les frais de participation par échantillon sont les suivants (en CHF, hors TVA 7.7%):

- Pour le 1^{er} échantillon CHF 229.-
- Pour les 2^e et 3^e échantillons CHF 179.-
- Pour chaque échantillon supplémentaire CHF 129.-

5.5. Prestations de SSA

Les frais de participation incluent les prestations suivantes:

- Dégustation par le jury du SSA
- Description et notation de chaque échantillon reçu
- Analyse ciblée pour tous les finalistes (les 6 premiers de chaque catégorie)
- Diplôme pour les produits ayant obtenu plus de 81* points
- Mention dans la publication des résultats
- Annonce des résultats sur Internet
- Annonce des résultats à l'occasion d'un événement public en présence de la presse
- Vignettes pour les produits ayant obtenu plus de 81* points
- Possibilité de faire de la publicité avec la marque Swiss Spirits Award (la publicité avec la marque SSA requiert une autorisation)
- Présentation gratuite des produits primés sur différents salons et événements; activités actuelles de promotion (roadshows) prévues sur www.spiritsaward.ch.



ART. 6 CONTRÔLES

Après la dégustation, le SSA réalise des contrôles ponctuels. Des produits achetés dans le commerce sont comparés aux échantillons fournis, d'un point de vue analytique et sensoriel. En cas de non-conformité, l'échantillon est écarté du concours, et le participant reste tenu de payer les frais de participation. En cas d'infraction au règlement, le SSA est en droit d'exclure le participant concerné du prochain concours.

ART. 7 OUVERTURE DU CONCOURS, COMMUNICATION DES RÉSULTATS

7.1 Ouverture du concours

L'ouverture du concours a lieu début novembre auprès des producteurs directement par e-mail ou courrier postal, et via d'autres supports de communication. La présentation des vainqueurs à Berne est annoncée dans l'édition imprimée de VINUM, ainsi que sur le site internet, la newsletter et les réseaux sociaux.

7.2 Couverture médiatique

Tous les vainqueurs sont présentés dans le numéro spécial «Swiss Spirits Award 2019» et sur le site www.spiritsaward.ch à partir du 26 avril 2019.

Par ses articles de presse, VINUM contribue à faire connaître les résultats par le biais d'autres médias.

7.3 Communication aux finalistes

Tous les participants « nominés » (les six meilleurs de chaque catégorie) sont informés du résultat à partir du 14 mars 2019.

ART. 8 REMISE DES PRIX

Les producteurs des six meilleurs spiritueux de chaque catégorie (les « nominés ») sont invités à la remise officielle des prix. Les vainqueurs des différentes catégories, ainsi que les gagnants des catégories spéciales y sont mis à l'honneur. Les producteurs peuvent appliquer, s'ils le souhaitent et à leurs propres frais, une vignette sur leurs spiritueux primés; les informations correspondantes suivent l'annonce des résultats.

ART. 9 ACCEPTATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les résultats sont définitifs, aucun recours n'est possible.

En signant l'inscription, le participant accepte les conditions de participation du SSA. En cas d'infraction au règlement, l'organisateur est en droit de l'exclure du concours et de lui infliger une pénalité contractuelle. Le participant est responsable de l'exactitude des données communiquées.

Vinum



„Swiss Spirit Award“ est un projet de „Best of Swissness“